



Les armes explosives et le programme pour les enfants et les conflits armés

Remerciements

Cette note de politique a été rédigée par Bethany Ellis, conseillère en plaidoyer à l'échelle mondiale pour *Watchlist on Children and Armed Conflict*, en consultation avec les membres du réseau Watchlist, ainsi que d'autres organisations concernées. L'auteure tient à remercier les collègues suivants pour leurs contributions et leur expertise dans l'élaboration et la rédaction de ce document : Laura Boillot, James Denselow, Hugues Laurence, Jerome Marston, Emily Mayhew, Iain Overton et Alma Taslidzan. L'auteure souhaite également remercier Anna Haselsteiner pour sa contribution à la collecte et à l'analyse des données présentées dans la présente note de politique.

À propos de Watchlist on Children and Armed Conflict

Watchlist on Children and Armed Conflict (Watchlist) s'efforce de mettre fin aux violations commises à l'encontre des enfants dans le cadre de conflits armés et de garantir leurs droits. En tant que réseau mondial, Watchlist établit des partenariats avec des organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales, renforçant ainsi leurs capacités et compétences respectives. Ensemble, nous recueillons et diffusons des informations sur les violations commises à l'encontre des enfants durant des conflits afin d'influencer les décideurs principaux et de mettre en œuvre des programmes et des politiques qui protègent efficacement les enfants. Watchlist est un projet soutenu fiscalement par *United Charitable*, une organisation 501(c)3 à but non lucratif basée aux États-Unis.

Pour de plus amples informations sur Watchlist, veuillez consulter le site : www.watchlist.org.

Introduction

L'utilisation d'armes explosives, en particulier dans les zones peuplées, est largement reconnue comme l'une des principales causes de préjudice pour les civils dans les situations de conflit. Parmi la population civile, les enfants sont particulièrement vulnérables, que ce soit en raison des conséquences physiques spécifiques aux blessures par explosion, de la complexité de leurs besoins de rétablissement à long terme ou des répercussions sur leur santé mentale et leur développement. Outre les dommages directs causés aux enfants par les armes explosives, l'utilisation de ces armes dans des zones peuplées endommage souvent les infrastructures civiles essentielles à la survie et au bien-être des enfants, et entrave le rétablissement des communautés, essentiel pour garantir un environnement protecteur aux enfants. Les maisons, les écoles, les hôpitaux, les installations d'eau et d'assainissement, les infrastructures électriques et autres peuvent être endommagés par des armes explosives, continuant ainsi d'entraver l'accès des enfants aux services de base et de compromettre la pleine réalisation de leurs droits pendant des années, même après la fin d'un conflit.

Le programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés (CAAC) a permis de développer un ensemble d'outils fondamentaux pour lutter contre les dommages graves infligés aux enfants en temps de guerre, et les menaces que représente l'utilisation d'armes explosives pour les enfants ont été largement reconnues depuis la création de ce programme. Qu'il s'agisse de mines terrestres et de restes explosifs de guerre (REG) ou de l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans des zones peuplées en raison de l'urbanisation croissante des conflits armés, les rapports annuels du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé présentent de nombreuses statistiques sur les enfants touchés par les armes explosives. Les armes explosives sont l'une des principales causes de meurtre et d'atteintes à l'intégrité physique des enfants dans les conflits armés. Les enfants recrutés ou utilisés par les forces armées ou les groupes armés peuvent être contraints d'utiliser des armes explosives. Ces armes sont fréquemment utilisées pour attaquer des écoles et des hôpitaux et peuvent entraver l'accès des enfants à l'aide humanitaire. Ces situations constituent des violations graves des droits des enfants en temps de conflits armés, comme l'a signalé l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Cette note de politique vise à mettre en évidence les conséquences des armes explosives sur les enfants à travers le prisme du programme CAAC de l'ONU. Il ne s'agit pas d'une analyse exhaustive de tous les aspects de la vie des enfants affectés par les armes explosives durant des conflits, mais plutôt d'un aperçu visant à démontrer qu'il existe depuis longtemps une relation pernicieuse entre l'utilisation d'armes explosives et les violations graves commises à l'encontre des enfants, ainsi que les risques particuliers que ces armes représentent pour les enfants en temps de guerre. Enfin, la présente note de politique formule des recommandations sur les mesures spécifiques qui peuvent être prises pour atténuer les effets dévastateurs des armes explosives sur les enfants dans les conflits armés et y remédier.

Termes clés

Blessures par explosion : dans son rapport intitulé « Les blessures par explosion : Conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits », l'ONG *Save the Children* définit les blessures par explosion comme « des blessures causées par les multiples effets des armes explosives et par la pression excessive qu'elles engendrent. »¹ Il existe quatre types de blessures par explosion : les blessures par explosion primaires qui résultent de la pression excessive provoquée par le souffle ; les blessures par explosion secondaires qui sont dues à la création de fragments, comme les éclats d'obus ; les blessures par explosion tertiaires qui sont liées au déplacement du corps, lorsque la force du souffle projette les personnes dans l'air ou contre d'autres objets ; et les blessures quaternaires qui désignent les autres blessures provoquées par les explosions, comme les brûlures, les blessures dues à l'inhalation, l'exposition à des matières toxiques, etc.²

Armes explosives : ce document utilise la définition fournie par le Réseau international sur les armes explosives (*International Network on Explosive Weapons*, INEW) et qui entend par « armes explosives »

¹ *Save the Children*, Les Blessures par Explosion : Conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits, 2019, [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/ch1335255.pdf/](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/ch1335255.pdf) (consulté le 24 mars 2024), p. 3.

² *Imperial College London* et *Save the Children*, « The Paediatric Blast Injury Field Manual », 2019, en anglais, <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/paediatric-blast-injury-field-manual/> (consulté le 24 mars 2024), p. 49.

les armes qui affectent une zone autour du point de détonation, généralement par les effets de souffle et de fragmentation, y compris les « munitions explosives » et les « engins explosifs improvisés » – tous deux soumis aux règles juridiques de la Convention sur certaines armes classiques (CCW)³.

Zones peuplées : ce document utilise la définition fournie par le Réseau international sur les armes explosives et entend par « zones peuplées » toute « concentration de civils », tel que défini par la Convention sur certaines armes classiques⁴.

Six violations graves : le programme des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés a recensé six violations graves des droits des enfants en temps de conflits. Il s'agit du recrutement et de l'utilisation, du meurtre et de la mutilation, du viol et d'autres formes de violence sexuelle, de l'enlèvement, des attaques contre les écoles et les hôpitaux et du refus d'accès à l'aide humanitaire⁵.

Conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits

Les dangers que représentent les armes explosives pour les enfants sont reconnus depuis longtemps, y compris depuis la création du programme CAAC des Nations Unies.

Dans le rapport historique de Graça Machel à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants, une section entière est consacrée à la menace particulière que représentent les mines terrestres et les munitions non explosées pour les enfants en temps de guerre, qualifiant cette menace de « danger [probablement] le plus insidieux et le plus durable »⁶. Le rapport souligne la curiosité naturelle des enfants, qui les incite à toucher, ramasser et manipuler des objets trouvés, ainsi que le fait que les enfants peuvent être plus vulnérables que les adultes, car il se peut qu'ils ne reconnaissent pas les dangers associés à une telle pratique. Les enfants peuvent ne pas être capables de lire et de comprendre les panneaux d'avertissement concernant la contamination par les mines terrestres et sont moins à même de les repérer, car leur champ de vision est beaucoup plus bas. De nombreux enfants, en particulier ceux vivant dans des communautés à faibles revenus, se rendent dans des zones susceptibles d'être contaminées par des munitions non explosées, comme les champs pour s'occuper du bétail, chercher de l'eau ou du bois de chauffage ou récupérer de la ferraille. Graça Machel décrit en outre l'impact physique plus grave que les mines et les munitions non explosées peuvent avoir sur le corps des enfants, les répercussions sur les enfants de la perte de leurs tuteurs ou d'autres membres de leur famille en raison des explosions, et les conséquences sur la capacité des communautés à se remettre à la suite d'un conflit.

Le premier rapport annuel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (A/55/163-S/2000/712) consacre également une section à l'élimination de la menace des mines

³ INEW, « INEW Call Commentary », en anglais, <https://www.inew.org/about-inew/inew-call-commentary/> (consulté le 3 décembre 2023).

⁴ Ibid.

⁵ Voir : résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014), 2225 (2015), 2427 (2018), et 2601 (2021).

⁶ Assemblée générale des Nations Unies, Impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306), 26 août 1996, <https://digitallibrary.un.org/record/223213?ln=fr&v=pdf> (consulté le 29 septembre 2023), par. 111 – 126.

terrestres et note que « chaque année, entre 8 000 et 10 000 enfants sont victimes des mines »⁷. Les rapports annuels ultérieurs ont fait part de préoccupations concernant l'impact sur les enfants de l'utilisation d'armes explosives, de bombardements aériens et de drones (2012), d'attaques indiscriminées contre des zones civiles ou d'attaques visant directement des civils au moyen d'armes explosives, de frappes aériennes ou de tactiques de terreur (2014), et d'attaques contre des écoles et des hôpitaux en raison du recours croissant aux frappes aériennes et aux armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA) (2015)⁸. Les résolutions thématiques du Conseil de sécurité ont également attiré l'attention sur certaines armes explosives en particulier et sur les dommages qu'elles causent aux enfants. Ces références ont principalement porté sur les mines terrestres, les restes explosifs de guerre (REG), les engins explosifs improvisés (EEI) et les munitions non explosées⁹. Toutefois, les résolutions 1882 (2009), 2143 (2014) et 2427 (2018) mettent également l'accent sur les armes à sous-munitions, et la résolution 2427 inclut également l'impact des bombardements aériens¹⁰.

L'étude du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG-CAAC) de janvier 2022 portant sur les 25 premières années du mandat du programme CAAC a déterminé que « l'impact des mines terrestres, des REG et des EEI sur les enfants dans les situations de conflit et d'après-conflit » était un aspect devant faire l'objet d'une plus grande attention à l'avenir¹¹. Le rapport annuel 2023 de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (SRS-CAAC) à l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les États membres à ratifier et à appliquer pleinement les instruments juridiques internationaux relatifs aux armes explosives, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, à respecter le droit international humanitaire et à donner la priorité au déminage, à la sensibilisation aux dangers des munitions explosives, à l'assistance aux victimes et à la destruction des stocks¹². Dans son rapport annuel 2023, le Secrétaire général a appelé les parties au conflit à s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans des zones peuplées et a encouragé les États membres à « respecter les engagements énoncés dans la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées¹³. »

⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/55/163-S/2000/712), 19 juillet 2000, <https://undocs.org/S/2000/712> (consulté le 3 décembre 2023), par. 2, 23, 24.

⁸ Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG-CAAC), « Study on the Evolution of the Children and Armed Conflict Mandate, 1996-2021 », janvier 2022, en anglais, <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/01/Study-on-the-evolution-of-the-Children-and-Armed-Conflict-mandate-1996-2021.pdf> (consulté le 29 septembre 2023), p. 32-35.

⁹ Voir : résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1261 (1999), OP 17 ; 1379 (2001), OP 8 ; 2143 (2014), préambule ; 2601 (2021), préambule.

¹⁰ Voir : résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1882 (2009), préambule ; 2143 (2014), OP 23 ; 2427 (2018), OP 12.

¹¹ Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (OSRSG-CAAC), « Study on the Evolution of the Children and Armed Conflict Mandate, 1996-2021 », p. 90.

¹² Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, (A/78/247), 27 juillet 2023, <https://undocs.org/A/78/247> (consulté le 18 avril 2024), par. 83.

¹³ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/77/895-S/2023/363), 5 juin 2023, <https://undocs.org/S/2023/363> (consulté le 22 septembre 2023), par. 336.

Les armes explosives et les six violations graves

Lors de nombreux conflits faisant l'objet d'un examen dans le cadre du programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, l'utilisation d'armes explosives est régulièrement associée à des violations graves commises à l'encontre des enfants. Les armes explosives sont une cause majeure et persistante de meurtres et de mutilations d'enfants. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux impliquent fréquemment l'utilisation d'armes explosives. Les groupes armés et les forces armées ont recruté et utilisé des enfants, les exposant à des armes explosives et les utilisant même pour fabriquer, transporter ou déployer des armes explosives, en particulier des EEI. Enfin, des armes explosives ont été utilisées lors d'attaques contre des travailleurs humanitaires, ont détruit des infrastructures civiles essentielles et ont perturbé l'accès des enfants à une aide vitale, ce qui constitue une violation grave du droit d'accès à l'aide humanitaire.

Meurtres et mutilations

Le rapport annuel 2023 du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé souligne également les conséquences néfastes sur les enfants de l'utilisation d'armes explosives, notamment en zones peuplées. En 2022, 26 % des méthodes utilisées pour tuer et mutiler des enfants impliquaient l'utilisation de REG, de EEI et de mines terrestres¹⁴. De même, en 2021, 2 257 enfants ont été victimes de REG, de EEI et de mines terrestres – soit plus de 25 % de l'ensemble des enfants victimes recensés par les Nations Unies cette année-là¹⁵. En 2020, l'UNICEF a réalisé une analyse portant sur tous les types d'armes explosives, sans se limiter aux REG, aux EEI et aux mines terrestres, et a constaté que 47 % des enfants victimes cette année-là avaient été tués par des armes explosives¹⁶.

L'UNICEF a souligné ce constat dans son rapport intitulé « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés », en ce qui concerne le meurtre et la mutilation d'enfants, en qualifiant les armes explosives de « menace persistante pour les enfants et leur famille »¹⁷. Le rapport présente en détail les statistiques d'enfants en Afghanistan, en Irak, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen touchés par des missiles et des bombes largués lors d'attaques aériennes ainsi que par la prolifération des EEI, et victimes d'accidents causés par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre¹⁸.

¹⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/77/895-S/2023/363), par. 12.

¹⁵ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/76/871-S/2022/493), 23 juin 2022, <https://undocs.org/S/2022/493> (consulté le 22 septembre 2023), par. 7.

¹⁶ UNICEF, 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre, juin 2022, <https://www.unicef.org/media/123036/file/25%20Years%20Children%20in%20Armed%20Conflict%20French.pdf> (consulté le 11 janvier 2024), p. 17.

¹⁷ UNICEF, 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre, p. 16.

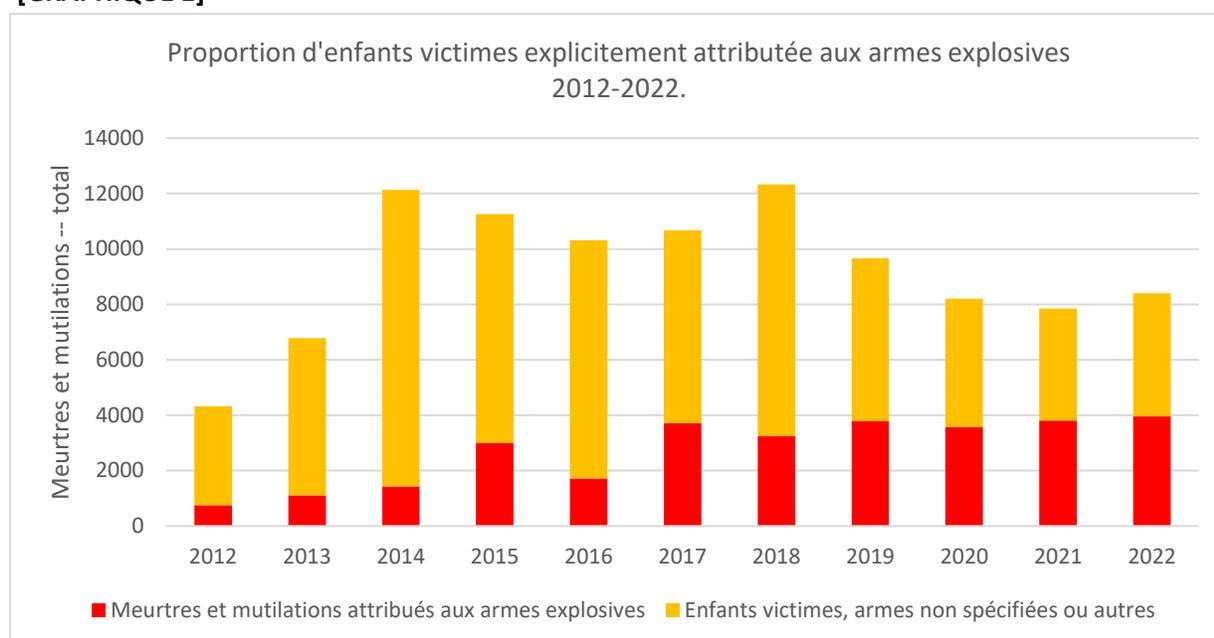
¹⁸ UNICEF, 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre, p. 17.

Une analyse des données ventilées concernant les enfants victimes, telles qu’elles figurent dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés et couvrant les périodes 2012-2022, montre que 30 107 incidents vérifiés de meurtres et de mutilations d’enfants ont été attribués à des armes explosives¹⁹. **[Voir le tableau 1]**. Parmi ces armes figurent les REG, les EEI, les mines terrestres, les tirs de mortier et d’artillerie, et les frappes aériennes. En proportion du nombre total d’enfants victimes, les meurtres et mutilations attribués aux armes explosives semblent augmenter, bien que cela puisse être dû, au moins en partie, à des variations dans le niveau de désagrégation des données incluses dans les rapports du Secrétaire général d’une année à l’autre. **[Voir le graphique 1]**. Étant donné que ces chiffres ne représentent que les incidents qui ont été vérifiés par le mécanisme de surveillance et de communication de l’information (MRM) des Nations Unies et que, même parmi ceux-ci, tous les cas de meurtres et de mutilations mentionnés dans les rapports n’ont pas été attribués à un type d’arme spécifique, le nombre réel est probablement plus élevé.

| Tableau 1 | |
|------------------|--|
| Année | Meurtres et mutilations explicitement associés aux armes explosives |
| 2022 | 3 961 |
| 2021 | 3 807 |
| 2020 | 3 580 |
| 2019 | 3 796 |
| 2018 | 3 238 |
| 2017 | 3 718 |
| 2016 | 1 711 |
| 2015 | 3 007 |
| 2014 | 1 429 |
| 2013 | 1 108 |
| 2012 | 752 |
| Total | 30 107 |

¹⁹ Les données figurant dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés ont été analysées pour l’ensemble des rapports de 2013 à 2023, couvrant les périodes de rapport de 2012 à 2022. Lorsque des incidents spécifiques de meurtre et de mutilation, tels que vérifiés par le MRM, ont été explicitement attribués à des « armes explosives », des « engins explosifs improvisés », des « munitions explosives », des « restes explosifs de guerre », des « frappes aériennes », des « bombardements », des « tirs de mortier et d’artillerie », des « roquettes » et des « mines terrestres » – ces chiffres ont été pris en compte dans le décompte. Lorsque les victimes ont été attribuées à la fois à des armes explosives et à des armes non explosives (c’est-à-dire « bombardements et tirs croisés »), ces chiffres ont été exclus.

[GRAPHIQUE 1]



Le rapport annuel 2023 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés fait état d'incidents de meurtres et de mutilations d'enfants spécifiquement attribués à des armes explosives dans 22 des 24 situations de pays incluses dans le rapport²⁰. Dans les deux autres (Mozambique et Philippines), aucun détail n'a été inclus sur le type d'arme. Par exemple, 92 % de tous les incidents vérifiés par l'ONU concernant le meurtre et la mutilation d'enfants en Syrie en 2022 ont été causés par des armes explosives²¹. On compte notamment 375 enfants tués et mutilés par des engins explosifs, 217 enfants tués et mutilés par des bombardements terrestres et 63 enfants tués et mutilés par des frappes aériennes. Toujours en 2022, au moins 75 % des enfants victimes vérifiées en Afghanistan, en Irak, au Pakistan, au Yémen et en Ukraine ont été tués ou mutilés par des armes explosives.

Outre les chiffres vérifiés de l'ONU, d'autres sources ont tenté de documenter le bilan dévastateur que les armes explosives ont sur les enfants. *Action on Armed Violence* (AOAV), par exemple, a publié en mai 2023 une évaluation des données recueillies sur la violence explosive et son impact sur les enfants entre 2013 et 2022²². S'appuyant sur les rapports des médias anglophones concernant les incidents de violence explosive, AOAV a enregistré 18 760 enfants victimes d'armes explosives au cours de la période spécifiée, notant que cela est susceptible d'être largement sous-estimé, car la méthodologie « ne saisit

²⁰ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/77/895-S/2023/363). Ces 22 situations comprennent : l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Irak, Israël et le Territoire palestinien occupé, le Bassin du lac Tchad, le Liban, la Libye, le Mali, le Myanmar, le Nigéria, le Pakistan, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Syrie, l'Ukraine et le Yémen.

²¹ Ibid., par. 194.

²² Iain Overton, « The Impact of Explosive Violence on Children: A Global Crisis », AOAV, 2 mai 2023, en anglais, <https://aoav.org.uk/2023/the-impact-of-explosive-violence-on-children-a-global-crisis/> (consulté le 17 janvier 2024).

que les données où les journalistes déclarent explicitement qu'un enfant a été blessé »²³ Les rapports des médias sur les victimes d'armes explosives ventilent rarement les victimes par âge, ce qui fait que de nombreux enfants ne sont pas pris en compte dans les données²⁴. Parmi les incidents enregistrés par AOAV, 89 % des enfants victimes se trouvaient dans des zones peuplées. Les incidents étaient causés par des frappes aériennes, des EEI, des bombardements, des munitions non explosées, des mines terrestres et des explosions de stocks.

Conséquences spécifiques sur les enfants – blessures par explosion

Outre le fait qu'ils représentent une grande partie des victimes civiles des armes explosives²⁵, les enfants subissent également des types de blessures différents de ceux des adultes touchés par les explosions, et ces blessures sont plus susceptibles d'être mortelles²⁶. En raison de leur physiologie et de leur croissance, les enfants subissent des blessures différentes de celles des adultes, nécessitant des soins spécialisés et entraînant d'importants défis pour les équipes de traumatologie et de réadaptation. L'âge, le sexe, le handicap et d'autres caractéristiques d'un enfant sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'endroit où il se trouve au moment de l'explosion, sur sa réaction et sur les blessures physiques qu'il subit²⁷. Une étude sur les victimes du conflit syrien a révélé que les enfants étaient sept fois plus susceptibles de décéder à la suite de blessures causées par une explosion que les adultes²⁸. Les zones et la proportion du corps des enfants touchés par une explosion, la gravité des blessures qu'ils subissent et la complexité des soins de santé nécessaires pour les traiter sont autant d'éléments qui influent sur le taux de mortalité des enfants²⁹. Selon l'Observatoire des mines et des

²³ Ibid. Voir également les données de suivi d'*Action on Armed Violence* sur la violence causée par les armes explosives, en anglais : <https://aoav.org.uk/explosiveviolence/>.

²⁴ Entretien Watchlist (virtuel), représentant d'une ONG, 12 septembre 2023.

²⁵ En 2022, l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions (*Landmine and Cluster Munition Monitor*) a constaté que les enfants représentaient 49 % de l'ensemble des victimes civiles et 35 % de l'ensemble des victimes de mines terrestres et de REG, lorsque l'âge avait été documenté. Les enfants représentaient les trois quarts des victimes civiles de REG. De même, en 2022, les enfants représentaient 72 % de toutes les victimes de restes d'armes à sous-munitions, lorsque le groupe d'âge avait été documenté. Voir : *Landmine and Cluster Munition Monitor*, « Landmine Monitor 2023 », en anglais, https://www.the-monitor.org/media/3389440/landmine-monitor-2023_web.pdf, p. 2, 55 ; et « Cluster Munition Monitor 2023 », en anglais, https://www.the-monitor.org/media/3383234/Cluster-Munition-Monitor-2023_Web.pdf, p. 2, 42.

²⁶ *Save the Children*, Les Blessures par Explosion : Conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits ; Verity Hubbard, « The Impact of Explosive Weapons on Children's Physical Health », AOAV, 18 janvier 2021, en anglais, <https://aoav.org.uk/2021/the-impact-of-explosive-weapons-on-childrens-physical-health/> (consulté le 17 janvier 2024) ; Caroline Brogan, « World's First Research Hub for Treating Child Blast Injuries Launched », 28 mars 2023, en anglais, <https://www.imperial.ac.uk/news/243993/worlds-first-research-treating-child-blast/#:~:text=Children%20are%20seven%20times%20more,for%20their%20physiology%20and%20growth> (consulté le 22 mars 2024).

²⁷ Comité international de la Croix-Rouge (CICR), L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants, mai 2023, <https://shop.icrc.org/childhood-in-rubble-the-humanitarian-consequences-of-urban-warfare-for-children-pdf-en-1.html> (consulté le 17 janvier 2024).

²⁸ *Save the Children*, Les Blessures par Explosion : conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits, p. 7.

²⁹ *Save the Children*, Les Blessures par Explosion : conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits ; Verity Hubbard, « The Impact of Explosive Weapons on Children's Physical Health ».

armes à sous-munitions, entre 2011 et 2020, entre 28 % et 38 % de tous les enfants victimes de mines terrestres ou de restes explosifs de guerre sont décédés chaque année³⁰.

Les enfants sont très souvent victimes de blessures pénétrantes au visage, à la tête et à la partie supérieure du corps.³¹ Les enfants pris dans des explosions ont tendance à subir des blessures multiples, et certaines blessures, comme les brûlures, affectent une plus grande partie du corps des enfants que des adultes³². Les nourrissons et les très jeunes enfants ont également une peau plus fine que les enfants plus âgés et les adultes, ce qui les rend plus susceptibles de subir de graves brûlures³³. Enfin, le degré de sévérité plus important des blessures subies par les enfants entraîne des besoins disproportionnés en services de santé, notamment en services de chirurgie³⁴. Même le personnel médical qualifié peut ne pas avoir la formation spécialisée, l'expérience et l'équipement nécessaires pour traiter des enfants souffrant de blessures par explosion lors d'un conflit armé³⁵. Par exemple, les valeurs normales de la fréquence respiratoire, de la fréquence cardiaque et du volume sanguin approximatif diffèrent chez les enfants par rapport aux adultes et entre les groupes d'âge, et doivent être connues par les premiers intervenants qui traitent un enfant blessé³⁶. Le « *Pediatric Blast Injury Field Manual* », rédigé par le *Pediatric Blast Injury Partnership* dirigé par l'*Imperial College London* et *Save the Children*, est un outil pratique qui vise à combler cette lacune³⁷.

Les enfants survivants doivent également faire face à des besoins complexes en matière de rétablissement et de réadaptation à long terme, souvent difficiles à satisfaire dans des contextes de conflit ou d'après-conflit où les ressources sont particulièrement limitées. Par exemple, la perte de membres ou les amputations à la suite d'explosions ont un impact sur le développement du squelette des enfants et peuvent nécessiter de multiples interventions chirurgicales au fur et à mesure de leur croissance. Les obstacles à leur rétablissement sont exacerbés dans les situations de conflit et d'après-conflit où les ressources sont rares, en raison du manque de prothèses adaptées aux enfants et de la nécessité de remplacer plus fréquemment les prothèses, les fauteuils roulants et les autres appareils

³⁰ *Landmine and Cluster Munition Monitor*, « The Impact of Mines/ERW on Children », juin 2022, en anglais, https://www.the-monitor.org/media/3327340/Impact-of-Mines-ERW-on-Children_June-2022.pdf (consulté le 19 mars 2024).

³¹ *Save the Children*, *Les Blessures par Explosion : conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits* ; John Milwood Hargrave, « The Impact of Blast Injury on Children: A Literature Review », *Centre for Blast Injury Studies, Imperial College London*, 2017, en anglais, <https://www.imperial.ac.uk/media/imperial-college/research-centres-and-groups/centre-for-blast-injury-studies/Literature-Review-on-paediatric-blast-injury.pdf> (consulté le 30 mars 2024) ; CICR, *L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants*, ; Verity Hubbard, « The Impact of Explosive Weapons on Children's Physical Health ».

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ UNICEF, « Assistance to Victims of Landmines and Explosive Remnants of War: Guidance on Child-Focused Victim Assistance », novembre 2014, en anglais, <https://www.unicef.org/media/73581/file/Assistance-to-Victims-Landmines-2014.pdf.pdf> (consulté le 15 avril 2024), p. 47.

³⁷ *Imperial College London* et *Save the Children*, « The Paediatric Blast Injury Field Manual ».

d'assistance lorsque les enfants grandissent³⁸. Les conséquences sur la santé mentale des enfants victimes de blessures par explosion, ayant perdu des membres de leur famille à cause d'armes explosives ou ayant été exposés de manière répétée à des armes explosives parce qu'ils vivaient dans une zone de conflit, sont également considérables, et les ressources pour y faire face sont limitées³⁹.

Attaques contre les écoles et les hôpitaux

En plus de tuer et de porter atteinte à l'intégrité physique des enfants, les armes explosives sont régulièrement utilisées lors d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, y compris au cours d'attaques visant des élèves, des enseignants et du personnel de l'éducation et de la santé protégé par le droit international humanitaire. Les mines terrestres, les EEI et les REG à proximité des écoles ou des hôpitaux, ou le long des voies y accédant, peuvent également entraver l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé, même après la fin d'un conflit.

Les données analysées par AOAV ont révélé qu'entre 2011 et 2019, il y a eu « au moins 370 incidents impliquant des armes explosives sur des écoles et des universités à travers le monde, entraînant plus de 5 541 victimes civiles – dont au moins 27 % étaient des enfants »⁴⁰. Des groupes armés non étatiques ont été jugés responsables de plus d'un tiers de ces incidents, et les EEI ont été utilisés plus que toute autre arme explosive dans les attaques contre les écoles⁴¹. Dans le rapport 2022 intitulé « Education under Attack », la Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (GCPEA) a constaté que des armes explosives ont été utilisées dans environ un cinquième de toutes les attaques signalées contre l'éducation en 2020 et 2021⁴². Ces attaques impliquaient des frappes aériennes, des tirs d'artillerie, des mines terrestres, des EEI et des REG, et ont causé des dommages ou des destructions aux établissements d'enseignement et tuées ou blessées des élèves et du personnel éducatif. La GCPEA a enregistré des attaques à l'aide d'armes explosives dans 25 pays au cours de la période de référence, bien que le plus

³⁸ Handicap International, « The Waiting List: Addressing the Immediate and Long-term Needs of Victims of Explosive Weapons in Syria », 2019, en anglais, https://www.hi.org/sn_uploads/document/THE-WAITING-LIST_Final-WEB-SMALLER.pdf (consulté le 28 septembre 2023), p. 19, 20 ; UNICEF, « Assistance to Victims of Landmines and Explosive Remnants of War: Guidance on Child-Focused Victim Assistance », p. 53 ; C. Giannou, M. Baldan, et A. Molde, *War Surgery: Working with Limited Resources in Armed Conflict and Other Situations of Violence*, volume 2, CICR, en anglais, <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/publications/icrc-002-4105.pdf> (consulté le 15 avril 2024), p. 196.

³⁹ *Save the Children*, Les Blessures par Explosion : conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits ; CICR, L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants ; Verity Hubbard, « The Impact of Explosive Weapons on Children's Physical Health », *Action on Armed Violence*, 12 janvier 2021, <https://aoav.org.uk/2021/the-impact-of-explosive-violence-on-childrens-psychological-health/> (consulté le 30 mars 2024).

⁴⁰ Verity Hubbard, « The Impact of Explosive Weapons on Children's Education », *Action on Armed Violence*, 10 mars 2021, en anglais, <https://aoav.org.uk/2021/the-impact-of-explosive-weapons-on-childrens-education/> (consulté le 22 mars 2024).

⁴¹ Ibid.

⁴² GCPEA, « Education under Attack 2022 », 2022, en anglais, https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/eua_2022.pdf (consulté le 22 mars 2024), p. 8, 32.

grand nombre d'attaques ait été signalé en Afghanistan, en Azerbaïdjan, au Myanmar, dans le Territoire palestinien occupé, en Syrie et au Yémen⁴³.

Les exemples suivants servent à illustrer cette dynamique :

- Entre 2018 et 2021, la GCPEA a recensé plus de 200 attaques contre des écoles et des universités en **Afghanistan** qui impliquaient l'utilisation d'armes explosives, faisant des centaines de morts et de blessés parmi les étudiants et les éducateurs, ainsi que la destruction et l'endommagement d'écoles. Au cours de cette période, la proportion d'attaques contre l'éducation impliquant l'utilisation d'explosifs a augmenté chaque année⁴⁴. Des incidents similaires ont été signalés par le mécanisme de surveillance de l'ONU en 2022, notamment un incident survenu le 30 septembre 2022, au cours duquel un EEI porté par une personne a explosé à l'extérieur du centre éducatif de Kaaj alors que les élèves passaient un examen blanc. L'explosion a tué trois filles et mutilé dix autres enfants⁴⁵.
- Les attaques contre les écoles au **Myanmar** ont considérablement augmenté après le coup d'État militaire de février 2021⁴⁶. Des armes explosives telles que des EEI et des grenades à main auraient été utilisées dans la grande majorité des attaques contre 103 établissements scolaires au Myanmar au cours du seul mois de mai 2021⁴⁷. L'ONU a également fait état d'attaques contre des écoles à l'aide « d'hélicoptères, d'avions de chasse et d'artillerie lourde » entre février 2021 et mars 2022⁴⁸.
- Dans son rapport 2023 sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire général a souligné que la plupart des attaques contre des écoles et des hôpitaux en **Ukraine** en 2022 impliquaient l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact⁴⁹. Par exemple, Amnesty International a

⁴³ GCPEA, « Education under Attack 2022 », p. 36.

⁴⁴ GCPEA, « L'impact des armes explosives sur l'éducation : une étude de cas sur l'Afghanistan », septembre 2021, <https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/EWIPA-Afghanistan-2021-Fr.pdf> (consulté le 24 mars 2024).

⁴⁵ Conseil de sécurité des Nations Unies, Sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan, Rapport du Secrétaire général (S/2023/893), 21 novembre 2023, <https://undocs.org/s/2023/893> (consulté le 24 mars 2024), par. 35.

⁴⁶ *Watchlist on Children and Armed Conflict*, « A Credible List »: Recommendations for the Secretary-General's 2022 Annual Report on CAAC, avril 2022, en anglais, https://watchlist.org/wp-content/uploads/watchlist_credible-list_final_.pdf (consulté le 24 mars 2024), p. 8-9.

⁴⁷ *Save the Children*, « Myanmar: More than 100 Attacks on Schools in May » 11 juin 2021, en anglais, <https://protectingeducation.org/news/myanmar-more-than-100-attacks-on-schools-in-may/> (consulté le 2 décembre 2023).

⁴⁸ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, « Losing a Generation: How the Military Junta Is Attacking Myanmar's Children and Stealing Their Future », document de séance établi par le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/HRC/50.CRP.1), 14 juin 2022, en anglais, <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/ahrc50crp1-conference-room-paper-special-rapporteur-losing-generation> (consulté le 17 avril 2024), par. 99.

⁴⁹ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/77/895-S/2023/363), par. 316.

rapporté qu'une école maternelle dans le nord-est de l'Ukraine avait été touchée par des armes à sous-munitions, entraînant la mort d'un enfant et en blessant un autre⁵⁰.

Les hôpitaux et autres établissements de santé ont également fait l'objet d'attaques impliquant des armes explosives. Selon la Coalition pour la protection de la santé, en 2022, les structures de santé ont été endommagées ou détruites principalement par des armes explosives, notamment par « des frappes aériennes et de drones, des engins explosifs improvisés, des missiles et des tirs d'artillerie, et par la portée étendue de ces explosifs »⁵¹. Le rapport de la Coalition rend compte d'attaques contre les structures de santé ou les soignants impliquant l'utilisation d'armes explosives en Afghanistan, au Burkina Faso, au Mali, au Myanmar, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Au **Myanmar**, par exemple, la Coalition a constaté qu'au moins 36 incidents impliquant l'utilisation d'armes explosives contre des structures de santé ont été signalés au cours de la seule année 2022. Ces incidents résultaient de frappes aériennes, de tirs d'artillerie et de missiles, et d'EEI⁵². L'ONU a indiqué que lors de l'un de ces incidents, le 20 octobre 2022, l'armée du Myanmar a mené une frappe aérienne sur un hôpital nouvellement ouvert dans la région de Sagaing, tuant une femme et en blessant cinq autres⁵³. En **Syrie**, au moins 13 incidents signalés par la Coalition ont impliqué l'utilisation d'armes explosives, 11 de ces incidents ont endommagé des structures de santé et deux ont entraîné la mort d'un médecin dans l'explosion d'une voiture piégée et d'un agent de santé lors d'une frappe aérienne⁵⁴. L'ONG *Physicians for Human Rights* a constaté que des armes explosives avaient été utilisées dans 89 % de tous les incidents ayant endommagé ou détruit des infrastructures de santé en **Ukraine** au cours de l'année suivant le début de l'invasion russe à grande échelle⁵⁵.

Utilisation militaire des écoles et des hôpitaux

Bien qu'elle ne soit pas recensée comme « violation grave », les rapports annuels du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés font état d'incidents vérifiés d'utilisation militaire des écoles et des hôpitaux. Dans le cas des écoles, lorsque des forces armées et des groupes armés occupent des établissements scolaires à des fins militaires, ceux-ci peuvent perdre leur statut de biens de caractère civil protégés par le droit international humanitaire et devenir des cibles légitimes d'attaques. Les armes

⁵⁰ Amnesty International, Ukraine. Des armes à sous-munitions tuent un enfant et deux civil-e-s qui s'étaient réfugiés dans une école maternelle, 27 février 2022, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/02/ukraine-cluster-munitions-kill-child-and-two-other-civilians-taking-shelter-at-a-preschool/> (consulté le 24 mars 2024).

⁵¹ *Safeguarding Health in Conflict et Insecurity Insight*, « Ignoring Red Lines: Violence Against Health Care in Conflict, 2022 », 1^{er} juin 2023, en anglais, <https://insecurityinsight.org/wp-content/uploads/2023/05/SHCC-Report-Ignoring-Red-Lines.pdf> (consulté le 2 décembre 2023).

⁵² *Ibid.*, p. 57–59.

⁵³ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar depuis le 1^{er} février 2022 (A/HRC/52/21), 2 mars 2023, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F52%2F21&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRquested=False> (consulté le 30 mars 2024), par. 16.

⁵⁴ *Safeguarding Health in Conflict et Insecurity Insight*, « Ignoring Red Lines: Violence Against Health Care in Conflict, 2022 », p. 90 – 92.

⁵⁵ *Physicians for Human Rights*, « Destruction and Devastation: One Year of Russia's Assault on Ukraine's Health Care System », 21 février 2023, en anglais, <https://phr.org/our-work/resources/russias-assault-on-ukraines-health-care-system/> (consulté le 24 mars 2024).

explosives stockées dans ou à proximité d'une école ou d'un hôpital peuvent exploser et endommager ou détruire l'établissement⁵⁶. Par exemple, lors d'un incident survenu en avril 2019, une école du district de Mokha, dans la province de Ta'izz au Yémen, a été utilisée pour stocker des matériaux explosifs qui ont ensuite explosé⁵⁷. De même, en 2021, l'ONU a enregistré pas moins de cinq incidents au cours desquels des écoles ou des hôpitaux ont été endommagés en Israël et dans le territoire palestinien occupé en raison de l'explosion de munitions stockées à proximité⁵⁸. La présence de mines terrestres, de munitions ou de REG à proximité d'écoles ayant été utilisées à des fins militaires crée des risques pour les enfants qui retournent à l'école, même longtemps après la fin des combats.

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles, notamment ses Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, demande que toutes les armes, les munitions, et les engins ou restes de guerre non explosés soient enlevés des écoles ou des universités qui ont pu être utilisées à des fins militaires, après le retrait des combattants⁵⁹.

Refus d'accès à l'aide humanitaire

L'utilisation d'armes explosives et la présence de mines terrestres, de EEI et de REG peuvent également entraver l'accès des enfants à une aide humanitaire cruciale pour leur survie. Dans certains cas, il s'agit d'une violation grave du droit d'accès à l'aide humanitaire. Des armes explosives ont été utilisées dans des attaques au cours desquelles des acteurs humanitaires ont été tués ou blessés. Par exemple, le rapport sur la sécurité des travailleurs humanitaires (*Aid Worker Security Report*) a recensé 16 attaques contre des travailleurs humanitaires lors de frappes aériennes et/ou de tirs d'artillerie en Éthiopie, au Myanmar, en Syrie et en Ukraine en 2022⁶⁰. À la suite des attaques du 7 octobre et de l'escalade de la violence en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, un nombre sans précédent de travailleurs humanitaires a été tué à Gaza, dont 178 provenant de l'Office de secours et de travaux des Nations unies

⁵⁶ GCPEA, « Education under Attack 2022 », p. 37.

⁵⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et le conflit armé au Yémen, rapport du Secrétaire général (S/2021/761), 27 août 2021, <https://undocs.org/S/2021/761> (consulté le 22 mars 2024), p. 9.

⁵⁸ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général (A/76/871-S/2022/493), par. 89.

⁵⁹ GCPEA, Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, ligne directrice 2 (c), décembre 2014, https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/documents/documents_guidelines_fr.pdf (consulté le 16 janvier 2024). En signant l'Acte d'engagement auprès de l'Appel de Genève pour la protection des enfants contre les effets des conflits armés, les groupes armés non étatiques s'engagent à « éviter d'utiliser à des fins militaires des écoles ou des locaux principalement destinés à l'usage des enfants. » Disponible à l'adresse suivante : <https://www.genevacall.org/wp-content/uploads/2024/02/Official-DoC-Protecting-children-in-armed-conflict-French1.pdf>.

⁶⁰ *Humanitarian Outcomes*, « Revised Aid Worker Security Report: Figures at a Glance 2023 », juillet 2023, en anglais, https://www.humanitarianoutcomes.org/sites/default/files/publications/ho_aws-preview_july_23_final.pdf (consulté le 27 mars 2024).

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à la date du 17 avril 2024⁶¹ – plusieurs de ces décès sont survenus lors de frappes aériennes et de tirs d'artillerie⁶².

L'utilisation continue d'armes explosives, notamment lorsqu'elles sont utilisées en zones peuplées et ont un large rayon d'impact, peut empêcher les intervenants humanitaires de fournir une aide vitale aux enfants. Elle peut même conduire à une interruption temporaire des activités en raison de niveaux de risque inacceptables pour les travailleurs humanitaires. La présence de mines terrestres, de EEI et de REG peut continuer à contaminer des zones même après que les combats ont diminué en intensité ou cessé, limitant l'accès aux seules zones déminées ou entraînant le déplacement des enfants et des familles. Dans le rapport de l'UNICEF « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés », les incidents au cours desquels « des opérations [ont été] perturbées ou entravées par l'utilisation d'engins explosifs improvisés » sont explicitement inclus dans les incidents enregistrés de refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire, en particulier parmi les 11 % d'incidents n'ayant pu être imputés à aucune des parties au conflit⁶³. Par exemple, lors d'un incident survenu en 2021 et vérifié par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies, le conducteur d'un véhicule d'une ONG a été tué et deux membres du personnel ont été gravement blessés après que le véhicule avait heurté des engins explosifs dans la préfecture d'Ouham-Pendé, en République centrafricaine⁶⁴.

L'utilisation d'armes explosives, en particulier dans les zones peuplées, peut également entraîner l'endommagement ou la destruction d'infrastructures essentielles, telles que les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, limitant l'accès des enfants à des services essentiels à leur survie et les exposant à une myriade de préjudices supplémentaires, parfois qualifiés d'« effets indirects », auxquels ils sont particulièrement exposés. Par exemple, en juillet 2019, la station de ravitaillement en eau de Bsida (Edleb) a été touchée par des pilonnages qui ont endommagé l'installation et privé d'eau 120 000 personnes – ce n'était que l'une des 46 attaques distinctes contre des installations d'eau en Syrie documentées par l'ONU entre mai et novembre 2019⁶⁵. Les enfants sont rapidement et gravement affectés lorsque de tels services essentiels viennent à faillir. Par exemple, les enfants peuvent être confrontés à la malnutrition, au retard de croissance ou perdre l'accès aux services

⁶¹ Philippe Lazzarini, « Statement by the Commissioner-General of UNRWA to the Security-Council », 17 avril 2024, en anglais, <https://www.unrwa.org/newsroom/official-statements/statement-commissioner-general-unrwa-security-council> (consulté le 18 avril 2024).

⁶² Voir : *Aid Worker Security Database*, filtrée pour les incidents survenus en 2023, *country* (pays) : *Occupied Palestinian Territory* et *Means of Attack* (méthode d'attaque) : *aerial bombardment* (bombardement aérien), *shelling* (bombardement), *body-born IED* (engin explosif improvisé porté par une personne), *roadside IED* (engin explosif improvisé placé en bord de route), *vehicle-born IED* (engin explosif improvisé monté sur un véhicule), *other explosives* (autres types d'explosifs), *landmine* (mines terrestres). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.aidworkersecurity.org/incidents>.

⁶³ UNICEF, « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre », p. 26.

⁶⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés en République centrafricaine, Rapport du Secrétaire général (S/2024/93), 24 janvier 2024, <https://undocs.org/s/2024/93> (consulté le 25 mars 2024), par. 95.

⁶⁵ Conseil de sécurité des Nations Unies, Les enfants et les conflits armés en République centrafricaine, Rapport du Secrétaire général (S/2021/398), 22 avril 2021, <https://undocs.org/s/2021/398> (consulté le 30 mars 2024), par. 42.

de vaccination lorsque les infrastructures essentielles sont détruites par des armes explosives⁶⁶. Le choléra et les maladies diarrhéiques restent l'une des principales causes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et sont fortement liés au manque d'eau, d'assainissement et d'hygiène⁶⁷.

Recrutement et utilisation

Les enfants recrutés et utilisés par des forces armées et des groupes armés sont également exposés à la violence des armes explosives. En juillet 2022, par exemple, les Forces armées colombiennes ont bombardé un camp de dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo* [FARC-EP]) tuant trois enfants (deux filles et un garçon) associés au groupe⁶⁸. Au Myanmar, en 2020, deux garçons ont été tués alors qu'ils étaient utilisés par une unité des forces armées du Myanmar (Tatmadaw) pour s'assurer qu'aucune mine terrestre ne se trouvait sur la voie menant au camp militaire⁶⁹. Bien que les garçons aient finalement été tués par des tirs croisés, l'incident est un autre exemple de la manière dont l'utilisation d'armes explosives durant un conflit peut exposer les enfants à des violations graves.

Des enfants ont également été utilisés pour fabriquer, livrer et faire exploser des armes explosives, en particulier des EEI, y compris des EEI portés par des personnes. Le rapport de l'UNICEF intitulé « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés » décrit une tendance préoccupante des forces armées ou des groupes armés qui utilisent des enfants pour poser ou transporter des engins explosifs, en particulier en Afghanistan, en Irak, en Syrie, au Yémen et dans la région du bassin du lac Tchad⁷⁰. Par exemple, dans le nord-est du Nigéria, l'ONU a vérifié l'utilisation par des factions ou groupuscules de Boko Haram de 203 enfants (72 % de filles) comme porteurs d'engins explosifs entre 2017 et 2020⁷¹. Dès 2009, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan a cité « plusieurs cas, tout au long de l'année, d'enfants utilisés pour mener des attaques suicides ou pour poser des explosifs, entraînant souvent leur décès ainsi que celui de nombreux civils »⁷².

⁶⁶ CICR, *L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants*, p. 31-33.

⁶⁷ UNICEF, « *Water Under Fire*, Vol. 3 », mai 2021, <https://www.unicef.org/media/98976/file/Water%20Under%20Fire%20%20%20Volume3.pdf> (consulté le 30 mars 2024), p. 29.

⁶⁸ Conseil de sécurité des Nations Unies, *Les enfants et les conflits armés en Colombie*, Rapport du Secrétaire général (S/2024/161), <https://undocs.org/S/2024/161> (consulté le 26 mars 2024), par. 30.

⁶⁹ « CTFMR Expresses Grave Concern over Circumstances of Two Children Killed in Fighting between the Tatmadaw and the Arakan Army in Buthidaung, Rakhine State », déclaration des coprésidents de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la surveillance et de la communication de l'information sur les violations graves commises à l'encontre des enfants au Myanmar, 14 octobre 2020, en anglais, <https://www.unicef.org/press-releases/ctfmr-expresses-grave-concern-over-circumstances-two-children-killed-fighting> (consulté le 2 décembre 2023).

⁷⁰ UNICEF, « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre », p. 23.

⁷¹ UNICEF, « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre », p. 23.

⁷² Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), rapport annuel sur la protection des civils dans les conflits armés 2009, janvier 2010, en anglais, https://unama.unmissions.org/sites/default/files/protection_of_civilian_2009_report_english_1.pdf (consulté le 26 mars 2024), p. 4.

Au-delà des six violations graves – domaines nécessitant des recherches plus approfondies

Outre les six violations graves, les enfants sont confrontés à une myriade de préjudices causés par les armes explosives, souvent d'une manière différente de celle des adultes, ce qui justifie des recherches et des mesures supplémentaires. Comme il ressort clairement de ce qui précède, même les effets directs, tels que les blessures et les décès, de l'utilisation d'armes explosives contre des enfants ne sont pas suffisamment pris en compte dans la collecte de données. Des démarches sont en cours et devraient être soutenues pour dresser un tableau plus précis de l'ensemble des conséquences sur les enfants, y compris les répercussions indirectes (ou effets indirects) de l'utilisation d'armes explosives, ainsi que pour prendre en compte l'intersectionnalité des préjudices.

Effets indirects

Comme indiqué précédemment, la destruction d'infrastructures civiles essentielles par des armes explosives limite souvent l'accès des enfants aux soins de santé, à l'éducation, aux denrées alimentaires, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à d'autres services essentiels, menaçant leur survie, leur rétablissement, leur croissance, leur développement, ainsi que leur santé et leurs moyens de subsistance à long terme⁷³. Les enfants sont également exposés à des risques accrus d'exploitation et d'abus lorsque l'utilisation d'armes explosives engendre leur déplacement, en particulier lorsqu'ils sont non accompagnés ou séparés de leurs parents et de leurs tuteurs.

Santé mentale

L'exposition aux armes explosives a souvent des effets négatifs à long terme sur la santé mentale et le bien-être psychologique des enfants ; les intervenants humanitaires observant des traumatismes, des troubles de stress post-traumatique, de l'anxiété et de la dépression chez les enfants en temps de guerre. Les détonations d'armes explosives peuvent être particulièrement effrayantes pour les enfants : ils peuvent être témoins de leurs amis et de leur famille se faire tuer ou blesser, voir leur maison détruite et perdre des membres de leur famille et leurs tuteurs. Des études menées à Gaza⁷⁴, en Irak⁷⁵ et en Syrie⁷⁶ mettent en lumière les conséquences néfastes de la guerre sur les enfants, notamment l'exposition prolongée aux bombardements. Pourtant, les ressources nécessaires pour répondre de

⁷³ CICR, L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants, p. 31-33.

⁷⁴ *Save the Children*, « Trapped: The Impact of 15 Years of Blockade on the Mental Health of Gaza's Children », 2022, en anglais https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/gaza_blockade_mental_health_palestinian_children_2022.pdf/ (consulté le 2 avril 2024) ; A. Thabet, Y. Abed et P. Vostanis, « Emotional Problems in Palestinian Children Living in a War Zone: A Cross-Sectional Study », *The Lancet*, Vol. 359, publication 9320, 25 mai 2002, en anglais, [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(02\)08709-3/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(02)08709-3/abstract) (consulté le 2 avril 2024).

⁷⁵ *Save the Children*, « An Unbearable Reality: The Impact of War and Displacement on Children's Mental Health in Iraq », 2017, en anglais <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/unbearable-reality-impact-war-and-displacement-childrens-mental-health-iraq/> (consulté le 2 avril 2024).

⁷⁶ *Save the Children*, « Invisible wounds: The Impact of Six Years of War on the Mental Health of Syria's Children », 2017, en anglais, https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/invisible_wounds.pdf/ (consulté le 2 avril 2024).

manière adéquate et durable aux besoins psychosociaux et en matière de santé mentale des enfants confrontés à la guerre et ses conséquences manquent cruellement⁷⁷.

Enfants présentant un handicap

Les enfants présentant un handicap ne sont souvent pas pris en compte dans les données existantes sur les enfants et les conflits armés⁷⁸. Ceux qui souffraient d'un handicap avant un conflit peuvent avoir des besoins spécifiques lorsqu'ils sont confrontés à des armes explosives : un enfant sourd peut ne pas être en mesure d'entendre les sirènes annonçant une attaque, un enfant à mobilité réduite peut ne pas être en mesure de fuir, en particulier lorsque ses tuteurs ont été tués ou sont absents⁷⁹. Les enfants présentant un handicap à la suite d'une blessure par explosion sont confrontés à des défis particuliers quant à leur rétablissement et peuvent avoir besoin de soins médicaux continus et d'appareils ou d'équipements spécialisés tels que des prothèses ou des fauteuils roulants⁸⁰. La disponibilité de ces dispositifs est souvent limitée dans les contextes de conflit et d'après-conflit où les ressources sont rares. Comme expliqué plus haut, les enfants présentant des blessures par explosion ont des besoins en matière de santé mentale résultant directement de ces blessures. Ils peuvent également être stigmatisés ou isolés au sein de leur communauté, être moins susceptibles de pouvoir retourner à l'école et être confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services essentiels.

Impacts spécifiques au genre

Outre l'âge, le handicap et d'autres facteurs intersectionnels, le genre, et les normes et attentes socioculturelles concernant les rôles des hommes et des femmes, a également un impact sur l'expérience d'un enfant durant un conflit armé, y compris son exposition aux armes explosives⁸¹. Les données recueillies par le MRM montrent que les garçons sont plus susceptibles d'être tués et mutilés

⁷⁷ *Watchlist on Children and Armed Conflict* et *Institute of International Humanitarian Affairs* de l'Université de Fordham, Rapport établi à l'issue de l'atelier consacré au sort des enfants en temps de conflit armé : priorités pour le programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés en 2022, juin 2022, <https://undocs.org/S/2022/476> (consulté le 2 avril 2024).

⁷⁸ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé (OSRSG-CAAC), « Towards Greater Inclusion: A Discussion Paper on the CAAC Mandate and Children with Disabilities in Armed Conflict », décembre 2023, en anglais, <https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2023/12/Towards-Greater-Inclusion-high-res-no-bleed.pdf> (consulté le 2 avril 2024).

⁷⁹ *Ibid.*, p. 29-30 ; *Watchlist on Children and Armed Conflict* et *Institute of International Humanitarian Affairs* de l'Université de Fordham, Rapport établi à l'issue de l'atelier consacré au sort des enfants en temps de conflit armé : priorités pour le programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés en 2023, juin 2023, en anglais, https://watchlist.org/wp-content/uploads/2023-watchlist-and-fordham-caac-workshop-report_final.pdf (consulté le 23 avril 2024).

⁸⁰ Handicap International, « The Waiting List: Addressing the Immediate and Long-term Needs of Victims of Explosive Weapons in Syria », p. 19, 20 ; UNICEF, « Assistance to Victims of Landmines and Explosive Remnants of War: Guidance on Child-Focused Victim Assistance », p. 53 ; C. Giannou, M. Baldan, et A. Molde, *War Surgery: Working with Limited Resources in Armed Conflict and Other Situations of Violence*, p. 196.

⁸¹ Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), « Gendered Impacts of Explosive Weapons in Populated Areas », mars 2021, en anglais, <https://unidir.org/publication/gendered-impacts-of-explosive-weapons-in-populated-areas/> (consulté le 17 avril 2024).

lors de conflits armés ; cette tendance semble s'étendre aux enfants victimes d'armes explosives⁸². Selon le rapport de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions 2023, pour lequel l'âge et le genre ont été documentés, les garçons représentaient 79 % des enfants victimes de mines terrestres et de REG en 2022⁸³. Le CICR estime que les adolescents courent un risque disproportionné d'être directement touchés par des armes explosives, car ils sont plus susceptibles de se trouver au sein des communautés et d'être perçus comme des combattants et ainsi directement pris pour cible⁸⁴.

Les chiffres vérifiés par les Nations Unies sur le recrutement et l'utilisation d'enfants indiquent également que les garçons sont plus susceptibles d'être affectés⁸⁵. Malgré cette tendance, les filles ont été spécifiquement ciblées dans certains contextes, comme les filles enlevées pour être utilisées par Boko Haram et les groupes affiliés, pour déployer des armes explosives, par exemple, sous la forme d'attaques à l'aide d'EEI qu'elles portaient⁸⁶. Dans ce contexte, étant donné les normes sociales relatives aux rôles des garçons et des filles, ces dernières peuvent s'avérer être un choix particulièrement judicieux pour transporter ces explosifs, car elles peuvent être initialement perçues comme ne présentant aucune menace⁸⁷. De même, lorsque des armes explosives sont utilisées pour cibler des écoles et des hôpitaux, les filles peuvent être touchées différemment, soit directement lorsque les écoles de filles sont visées, soit indirectement par la perte d'accès aux services de soins de santé⁸⁸.

Efforts d'atténuation des conséquences de l'utilisation d'armes explosives sur les enfants

La visibilité croissante des dommages causés aux civils par les armes explosives, en particulier dans les zones peuplées, a donné lieu, au cours de la dernière décennie, à un certain nombre d'initiatives visant à atténuer ces dommages. Ces initiatives peuvent être renforcées afin de garantir que l'impact des armes explosives sur les enfants soit spécifiquement pris en compte. L'une des initiatives les plus importantes est la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation des armes explosives dans les zones peuplées (Déclaration EWIPA). En outre, les cadres existants, tels que les outils disponibles dans le cadre du programme CAAC, peuvent être davantage étayés et mis à profit pour lutter contre les dommages causés

⁸² UNICEF, « 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures pour protéger les enfants en temps de guerre », p. 14. p. 14, 18 ; OSRSG-CAAC, « The Gender Dimensions of the Six Grave Violations against Children in Armed Conflict », mai 2022, en anglais, https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/05/UN_Gender-Dimensions-Grave-Violations-Against-Children-WEB-2.pdf (consulté le 2 avril 2024). p. 17 ; *Save the Children*, « Stop the War on Children 2020: Gender Matters », 2020, en anglais, <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/ch1413553.pdf/> (consulté le 2 avril 2024), p. 20.

⁸³ *Landmine and Cluster Munition Monitor*, « Landmine Monitor 2023 », p. 55.

⁸⁴ CICR, *L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants*, p. 8.

⁸⁵ UNICEF, 25 ans de travail en faveur des enfants dans les conflits armés : prendre des mesures protéger les enfants en temps de guerre, p. 14, 18 ; OSRSG-CAAC, « The Gender Dimensions of the Six Grave Violations against Children in Armed Conflict ».

⁸⁶ OSRSG-CAAC, « The Gender Dimensions of the Six Grave Violations against Children in Armed Conflict », p. 33 ; *Save the Children*, « Stop the War on Children 2020: Gender Matters », p. 21.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ GCPEA, « Education under Attack 2022 », p. 9, 26 ; OSRSG-CAAC, « The Gender Dimensions of the Six Grave Violations against Children in Armed Conflict », p. 21 ; *Save the Children*, « Stop the War on Children 2020: Gender Matters », p. 36.

aux enfants par les armes explosives. Ces initiatives visent à améliorer le respect des obligations découlant du droit international humanitaire et des droits de l'homme – en particulier les limites imposées aux moyens et méthodes de guerre, le respect des principes clés de distinction, de proportionnalité et de précaution, et les protections spéciales pour les enfants⁸⁹ – et vont au-delà des obligations strictes du droit international, afin d'assurer un environnement plus protecteur pour les enfants durant les conflits armés.

La Déclaration EWIPA

En novembre 2022, 83 États ont approuvé la Déclaration EWIPA⁹⁰. Le 12 avril 2024, ce nombre s'élevait à 86⁹¹. Cette initiative représente l'aboutissement d'une décennie de plaidoyer menée par l'INEW, le CICR, l'ONU et un groupe d'États membres « champions »⁹², ainsi que de trois années de négociations dirigées par l'Irlande. La déclaration soutient des normes plus strictes en matière de protection des civils et engage ses signataires à la mettre en œuvre par le biais de politiques et de pratiques nationales⁹³. La déclaration reconnaît la vulnérabilité particulière des enfants aux « effets indirects graves et durables », y compris ceux qui « sont la conséquence directe de l'endommagement ou de la destruction d'infrastructures civiles essentielles »⁹⁴. La déclaration reconnaît également l'importance d'une collecte de données appropriée, y compris des données ventilées par sexe et par âge, pour « éclairer les politiques visant à éviter et, tout au moins, à réduire le plus possible les dommages causés aux civils ; à contribuer aux efforts visant à enquêter sur les dommages causés aux civils ; à soutenir les efforts visant à déterminer ou à établir la responsabilité et à améliorer les enseignements tirés de tels événements ainsi que les processus connexes au sein des forces armées »⁹⁵. Enfin, la déclaration salue « le travail visant à émanciper, amplifier et intégrer les voix de toutes les personnes touchées, y compris les femmes et les filles » et encourage la poursuite de « travaux visant à mieux comprendre les impacts sexospécifiques de l'utilisation d'armes explosives »⁹⁶.

⁸⁹ Pour une présentation des principales dispositions du droit international relatives à l'utilisation d'armes explosives et à la protection des enfants durant des conflits armés, voir : CICR, *L'Enfance sous les décombres : les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain sur les enfants*, p. 17-22 ; CICR, *La protection juridique des enfants dans les conflits armés : fiche technique*, 2003, <https://www.icrc.org/fr/document/la-protection-juridique-des-enfants-dans-les-conflits-armes> ; et CICR, *Emploi d'armes explosives en zones peuplées : fiche d'information*, 2023, <https://www.icrc.org/fr/document/emploi-darmes-explosives-en-zones-peuplees-fiche-dinformation>.

⁹⁰ Département des Affaires étrangères du gouvernement d'Irlande, « Protecting Civilian in Urban Warfare », <https://www.gov.ie/en/publication/585c8-protecting-civilians-in-urban-warfare/> (consulté le 30 mars 2024).

⁹¹ Département des Affaires étrangères du gouvernement d'Irlande, « EWIPA Dublin Conference: List of Endorsing States, as of 12 April 2024 », <https://www.gov.ie/pdf/?file=https://assets.gov.ie/290326/e4387d29-3e3f-46a4-b83d-210cf26e6944.pdf#page=null> (consulté le 18 avril 2024).

⁹² Notamment : l'Autriche, le Chili, l'Irlande, le Mexique, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande et la Norvège.

⁹³ INEW, « Dublin Conference to Adopt the Political Declaration on Explosive Weapons », 19 novembre 2022, en anglais, <https://www.inew.org/dublin-conference-to-adopt-the-political-declaration-on-explosive-weapons/> (consulté le 2 avril 2024).

⁹⁴ Déclaration sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, section 1.3.

⁹⁵ Déclaration sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, section 1.8.

⁹⁶ Déclaration sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, section 1.10.

Le cadre des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés

Le programme CAAC des Nations Unies et le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés continuent de fournir un cadre crucial pour la protection des enfants en temps de guerre. Les outils uniques mis en place dans ce cadre peuvent être davantage mis à profit pour atténuer les conséquences des armes explosives sur les enfants durant les conflits. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies continue de suivre et de vérifier les rapports faisant état de violations graves à l'encontre des enfants, mais il est impératif de maintenir et d'accroître les ressources nécessaires pour répondre au nombre croissant de situations figurant dans le programme, notamment lorsque les conflits s'intensifient et que les missions des Nations Unies se réduisent ou se retirent. Les plans d'action continuent d'être un outil essentiel dans le cadre du programme CAAC pour encourager des actions concrètes et limitées dans le temps afin de mettre fin aux violations graves commises à l'encontre des enfants durant les conflits armés et de les prévenir. Ces démarches peuvent comprendre des dispositions spécifiques visant à renforcer le respect du droit international humanitaire, notamment en évitant l'utilisation d'armes explosives qui ont intrinsèquement un impact indiscriminé ou disproportionné ; à améliorer la doctrine, les politiques et la planification militaires afin d'inclure des évaluations de l'impact sur les enfants ; à interdire l'utilisation militaire des écoles et des hôpitaux ; et à renforcer la redevabilité pour les violations graves. Les capacités de protection de l'enfance dans le cadre des missions et des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que le service de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS), plaident régulièrement en faveur de l'atténuation des effets des munitions explosives, y compris le déminage, et mènent des actions de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives, de préparation aux conflits et de protection des communautés touchées, y compris des enfants. Les conclusions du groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés peuvent présenter des recommandations spécifiques liées à l'utilisation d'armes explosives dans des situations figurant dans le programme CAAC et le groupe de travail peut suivre leur mise en œuvre lors de visites sur le terrain. Le groupe de travail peut également demander aux donateurs de fournir des ressources destinées à la sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives, au déminage et à l'enlèvement des munitions explosives, ainsi qu'au soutien physique et psychosocial à long terme des enfants touchés par les armes explosives.

Recommandations

À toutes les parties au conflit :

- Toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Les États doivent renforcer l'obligation de redevabilité en cas de violation du droit international.
- Toutes les parties au conflit doivent prendre des mesures immédiates et concrètes pour mettre fin aux six violations graves commises à l'encontre des enfants par les forces armées et les forces et groupes armés qui leur sont alliés, et pour les prévenir, notamment en s'engageant auprès des Nations Unies à élaborer et à mettre en œuvre des engagements concrets et délimités dans le temps, y compris des plans d'action, le cas échéant.

Aux États membres des Nations Unies :

- Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier et mettre pleinement en œuvre les instruments juridiques internationaux pertinents en matière de désarmement et de protection des enfants en temps de guerre⁹⁷.
- Les États devraient approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, les principes et engagements de Paris et les principes de Vancouver. Ceux qui ont adopté ces cadres devraient partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques en vue de leur mise en œuvre.
- Les États devraient soutenir financièrement et diplomatiquement le programme des Nations unies pour les enfants et les conflits armés (CAAC), y compris le mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM), la capacité de protection des enfants lors des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi que contribuer à l'élaboration d'une liste complète, impartiale et fondée sur des preuves des auteurs de ces crimes dans les annexes des rapports annuels du Secrétaire général.
- Les États devraient revoir la doctrine, les politiques et la planification militaires relatives à l'utilisation d'armes explosives, en particulier pour les opérations dans les zones peuplées, adopter des politiques d'évitement qui limitent l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact et approuver et mettre en œuvre la Déclaration EWIPA à cette fin. Ceux qui ont approuvé la Déclaration EWIPA devraient, avec le soutien des agences des Nations Unies et des organisations internationales, veiller à ce qu'elle soit davantage visible et suivie.
- Les équipes de planification militaire des États devraient procéder à une évaluation détaillée de l'environnement civil, y compris des infrastructures civiles essentielles, et donner la priorité aux options permettant d'éviter et/ou d'atténuer les dommages causés aux civils et aux biens de caractère civil. Des conseillers spécialisés dans la protection de l'enfance devraient faire partie de l'équipe de planification, et les analyses contextuelles de la population civile effectuées au cours de la phase de planification devraient inclure des données démographiques sur les enfants.
- Les États devraient systématiquement reproduire les bonnes pratiques dans le cadre des opérations militaires, notamment en éloignant les théâtres d'opérations des zones peuplées, en permettant aux civils d'évacuer les zones de conflit actif et en utilisant des protocoles d'alerte rapide et d'évacuation compréhensibles par tous les enfants, y compris les enfants handicapés ou les enfants placés en institution.

⁹⁷ Il s'agit, par exemple, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC), de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III), du Traité sur le commerce des armes et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

- Les États devraient veiller à ce que les risques de violations graves à l'encontre des enfants soient au cœur des évaluations réalisées au titre de l'article 7 du Traité sur le commerce des armes. Les États doivent refuser ou suspendre l'exportation, la fourniture et le transfert d'armes, d'armements et d'autres biens militaires aux parties à un conflit lorsqu'il existe un risque majeur qu'ils soient utilisés pour porter atteinte à la paix et à la sécurité ou pour commettre ou faciliter des violations graves du droit international, y compris la violence fondée sur le genre et les violences graves à l'encontre des enfants.
- Les États devraient améliorer la collecte de données afin d'estimer les dommages causés par les combats et de mieux prévoir les préjudices intersectionnels subis par les enfants, notamment en ventilant les données par type d'armes utilisées, en plus des données ventilées par âge, sexe, genre, handicap et caractéristiques de diversité pertinentes, et en développant des outils pour évaluer les effets indirects attendus des armes explosives. À la lumière des preuves des préjudices uniques, étendus et durables subis par les enfants, y compris les effets directs et indirects, les entités militaires devraient revoir et améliorer leur approche de l'évaluation de la proportionnalité dans la conduite des hostilités.

À toutes les parties prenantes concernées :

- Les États et les professionnels de la santé travaillant dans des situations de conflit devraient améliorer les procédures d'autopsie et renforcer la formation aux pratiques médico-légales afin de mieux comprendre l'impact spécifique et distinct des armes explosives sur les enfants, et affecter systématiquement des pédiatres au sein des équipes d'intervention afin de travailler de manière proactive sur les traumatismes et les défis résultant de l'utilisation d'armes explosives. Le manuel intitulé « The Paediatric Blast Injury Field Manual » vient à l'appui de cette formation⁹⁸.
- Les agences des Nations Unies, les organisations humanitaires et les institutions universitaires concernées devraient investir dans un corpus de recherche portant sur les effets indirects et l'impact sur la santé mentale et spécifique au genre des armes explosives sur les enfants, ainsi que sur leurs conséquences sur les enfants handicapés, en tant que domaines de recherche prioritaires urgents.
- Les États et les donateurs devraient veiller à ce que les enfants touchés par les conflits armés et leur famille bénéficient de soins spécialisés à long terme et avec des ressources adéquates, notamment en matière de réadaptation physique, de santé mentale et de soutien psychosocial. La santé mentale et le soutien psychosocial devraient être pleinement intégrés en tant que composante essentielle de toutes les réponses humanitaires, ainsi que dans les phases de stabilisation et de reconstruction post-conflit.
- Les donateurs devraient soutenir l'intensification des efforts de déminage, en accordant la priorité aux zones fréquentées par les enfants, telles que les écoles et les voies y menant, ainsi que les ressources destinées à la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et à la préparation et à la protection en cas de conflit.

⁹⁸ Imperial College London et Save the Children, « The Paediatric Blast Injury Field Manual ».

Annexe I – Adoptions du cadre de protection de l'enfance⁹⁹

| État membre | OPAC ¹⁰⁰ (2002) | Principes et engagements de Paris (2007) | Déclaration sur la sécurité dans les écoles (2015) | Principes de Vancouver (2017) | Déclaration E WIPA (2022) |
|--------------------|----------------------------|--|--|-------------------------------|---------------------------|
| Afghanistan | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Afrique du Sud | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Albanie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Algérie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Allemagne | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Andorre | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Angola | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Antigua-et-Barbuda | Non | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Arabie saoudite | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Argentine | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Arménie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Australie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Autriche | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Azerbaïdjan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bahreïn | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bangladesh | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Barbade | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Biélorussie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Belgique | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Belize | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bénin | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Bhoutan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bolivie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bosnie-Herzégovine | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Botswana | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Brésil | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Brunei | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Bulgarie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Burkina Faso | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Burundi | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |

⁹⁹ En date du 12 avril 2024. Les signataires qui ne sont pas des États membres des Nations Unies sont signalés par un astérisque*.

¹⁰⁰ Convention relative aux droits de l'enfant et de son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

| | | | | | |
|-----------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cambodge | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptée | Adoptés |
| Cameroun | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Canada | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Cap-Vert | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Chili | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Chine | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Colombie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Comores | Non | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Costa Rica | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Côte d’Ivoire | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Croatie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Cuba | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Chypre | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Corée du Nord | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Corée du Sud | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Danemark | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Djibouti | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Dominique | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Équateur | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Égypte | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| El Salvador | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Émirats arabes unis | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Érythrée | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Espagne | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Estonie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Eswatini | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| État de Palestine | Oui – ratifiée | | Adoptée | | Adoptée |
| États fédérés de Micronésie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| États-Unis | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Éthiopie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Fidji | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Finlande | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| France | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Gabon | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Gambie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Géorgie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Ghana | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Grèce | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Grenade | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Guatemala | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Guinée | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Guinée-Bissau | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |

| | | | | | |
|--------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Guinée équatoriale | Non | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Guyana | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptée | Adoptés |
| Haïti | Signée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Honduras | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Hongrie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Îles Marshall | Non | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Îles Salomon | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Inde | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Indonésie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Iran | Signée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Irak | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Irlande | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Islande | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Israël | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Italie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Jamaïque | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Japon | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Jordanie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Kazakhstan | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Kenya | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Kiribati | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Koweït | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Kirghizistan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Laos | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Lettonie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Liban | Signée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Les Bahamas | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Lesotho | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Libéria | Signée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Libye | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Liechtenstein | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Lituanie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Luxembourg | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Macédoine du Nord | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Madagascar | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Malawi | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Malaisie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Maldives | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Mali | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Malte | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Mauritanie | Non | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Maurice | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Mexique | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Moldavie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |

| | | | | | |
|----------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Monaco | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Mongolie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Monténégro | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Maroc | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Mozambique | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Myanmar | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Namibie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Nauru | Signée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Népal | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Nicaragua | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Niger | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Nigéria | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Nouvelle-Zélande | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Norvège | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Oman | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Ouganda | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Ouzbékistan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Pakistan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Palaos | Non | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Panama | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Paraguay | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Pérou | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Philippines | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Pologne | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Portugal | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Qatar | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| République centrafricaine | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| République démocratique du Congo | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| République dominicaine | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| République du Congo | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| République tchèque | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Roumanie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Royaume des Pays-Bas | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Royaume-Uni | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Russie | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |

| | | | | | |
|---------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Rwanda | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Saint-Christophe-et-Niévès | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Sainte-Lucie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Saint-Marin | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Saint-Siège | Oui – ratifiée | | | | Adoptée |
| Saint-Vincent et les Grenadines | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Samoa | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Sao Tomé-et-Principe | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Sénégal | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Serbie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Seychelles | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Sierra Leone | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Singapour | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptée | Non adoptés |
| Slovaquie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Slovénie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Somalie | Signée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Soudan du Sud | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Sri Lanka | Oui – ratifiée | Adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Soudan | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Suriname | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Suède | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Suisse | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Syrie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Tadjikistan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Tanzanie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Tchad | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Thaïlande | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Timor-Leste | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Togo | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Tonga | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | |
| Trinité-et-Tobago | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Tunisie | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Turquie | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Adoptée |
| Turkménistan | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Tuvalu | Non | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Ukraine | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Uruguay | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Adoptés | Adoptée |
| Vanuatu | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Venezuela | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |

Note de politique 2024

| | | | | | |
|-----------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Vietnam | Oui – ratifiée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Yémen | Oui – ratifiée | Adoptés | Adoptée | Non adoptés | Non adoptée |
| Zambie | Signée | Non adoptés | Adoptée | Adoptés | Non adoptée |
| Zimbabwe | Oui – ratifiée | Non adoptés | Non adoptée | Non adoptés | Non adoptée |